

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N ° 10490

présenté par
M. Prud'homme

ARTICLE 26

Supprimer l'alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Au 1er janvier 2020, le minimum vieillesse (ASPA) est fixé à 903 € pour une personne seule. C'est presque 150 € de moins que le seuil de pauvreté. Les personnes qui bénéficient de ce minimum vieillesse passent donc leur retraite dans une situation de dénuement. Ce n'est pas digne de notre pays. Plutôt que de forcer les retraités à travailler plus longtemps pour pouvoir survivre, augmentons les pensions et le minimum vieillesse !